



CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Vingt-neuvième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Jeudi 21 avril 1960,
à 10 h 50

NEW YORK

SOMMAIRE

	Page
<i>Points 16 et 20 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Organisation et fonctionnement du Conseil (suite)</i>	
<i>Examen de l'ordre du jour provisoire de la trentième session et détermination de la date à laquelle commencera l'examen de chaque question (suite)</i>	
<i>Proposition tendant à inscrire à l'ordre du jour provisoire de la trentième session une étude des aspects économiques et sociaux du désarmement général et complet (suite)</i>	93

Président: M. C. W. A. SCHURMANN (Pays-Bas).

Présents:

Les représentants des Etats suivants: Afghanistan, Brésil, Bulgarie, Chili, Chine, Costa Rica, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Japon, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela.

Les observateurs des Etats Membres suivants: Argentine, Autriche, Canada, Grèce, Haïti, Inde, Indonésie, Irlande, Israël, Pakistan, Pérou, Philippines, Roumanie, Salvador, Tchécoslovaquie, Yougoslavie.

L'observateur de l'Etat non membre suivant: République fédérale d'Allemagne.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

POINTS 16 ET 20 DE L'ORDRE DU JOUR

Organisation et fonctionnement du Conseil (*suite*)

Examen de l'ordre du jour provisoire de la trentième session et détermination de la date à laquelle commencera l'examen de chaque question (*suite*)

(E/3331, E/3355, E/L.853, E/L.861, E/L.868)

PROPOSITION TENDANT A INSCRIRE A L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA TRENTIEME SESSION UNE ETUDE DES ASPECTS ECONOMIQUES ET SOCIAUX DU DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET (E/L.861, E/L.868) [*suite*]

1. Le PRESIDENT donne la parole à l'observateur envoyé par la Yougoslavie.

2. Pour M. VIDIC (Yougoslavie), la formulation et l'étude des problèmes économiques mondiaux, au sens le plus large du terme, constituent sans aucun doute l'un des domaines d'activité où l'ONU a obtenu les meilleurs résultats. En faisant une place prépondérante aux questions intéressant les régions sous-développées, le Conseil a tenu compte du fait que la stabilité économique, envisagée sur un plan d'ensemble, est l'une des conditions essentielles de la paix et de la coopération entre les nations. Réciproquement, la question des aspects économiques et sociaux du désarmement est étroitement liée aux travaux du Conseil.

3. M. Vidić n'a pas l'intention de traiter, au fond, du désarmement, en tant que problème distinct; un exposé de cette nature n'aurait pas sa place au Conseil. Il se bornera à faire observer qu'à l'heure actuelle le désarmement est généralement jugé, non seulement indispensable, mais aussi possible sur le plan pratique. Les hommes d'Etat peuvent et doivent trouver les moyens de mettre un terme à la guerre froide qui fait peser sur le monde une si grave menace. Toute autre politique pourrait avoir des conséquences catastrophiques.

4. Si donc on admet — comme il faut le faire — que le désarmement n'est plus du domaine de l'utopie, ce n'est pas non plus manquer du sens des réalités que d'entreprendre dès maintenant l'étude des possibilités qu'offre le désarmement, sur le plan économique et social, pour le progrès du monde. Du fait de la guerre froide, cette étude n'a pas reçu toute l'attention qu'elle mérite, alors même que l'on s'accorde à reconnaître son importance dans un monde où doivent coexister des pays ayant des structures sociales différentes. Il y a aussi, dans certains milieux politiques et économiques, la crainte que le désarmement ne fasse surgir des problèmes économiques et sociaux difficiles à résoudre. La Yougoslavie ne peut souscrire à la thèse selon laquelle l'activité économique et l'emploi ne peuvent être maintenus à un niveau suffisant dans le monde, ou même dans les seuls pays développés, que si une grande partie de cette activité est liée à la production d'armements. Si tant est qu'un désarmement partiel ou complet doive provoquer une certaine "dislocation", cette dislocation favoriserait un sain développement de l'économie mondiale et il ne fait aucun doute que l'on trouverait le moyen d'y faire face.

5. Dans sa résolution 724 (VIII), l'Assemblée générale a reconnu que l'on pourrait, grâce au désarmement, consacrer d'immenses ressources supplémentaires au relèvement du niveau de vie de tous les peuples et au développement des pays peu avancés. Le moment est venu d'interpréter de façon positive les objectifs de cette résolution afin de prendre les mesures qu'elle appelle. Selon la Yougoslavie, il serait déjà possible de travailler sincèrement à un accord permettant d'affecter au développement des pays sous-développés une partie des crédits actuellement inscrits aux budgets militaires. Au fur et à mesure que l'on avancerait

dans la voie du désarmement, la part des ressources allouées au développement des pays sous-développés pourrait être accrue, et le fonds prévu dans la résolution 724 (VIII) pourrait servir à financer certains projets d'intérêt international, au sens large du terme.

6. Les débats sur l'industrialisation ont fait apparaître, non seulement l'importance de l'industrialisation pour le progrès des nations et l'établissement de relations pacifiques entre elles, mais aussi l'insuffisance des ressources dont on dispose à cette fin. Sans minimiser la contribution que les sources de financement existantes apportent au développement économique des pays sous-développés, il est clair qu'il faut de toute urgence mobiliser des moyens supplémentaires si l'on veut combler l'écart entre pays sous-développés et pays industrialisés. Rappelant la déclaration faite à ce sujet par le Ministre des affaires étrangères de la Yougoslavie à la quatorzième session de l'Assemblée générale (805ème séance plénière), M. Vidić fait remarquer que les négociations sur le désarmement créent précisément des conditions propices à une étude plus positive des possibilités qu'offre le désarmement pour le financement du développement économique. Un accord sur ce point à la prochaine conférence au sommet ne pourrait que favoriser l'examen du problème dans son ensemble, tant à l'échelon international qu'à l'échelon national.

7. L'étude envisagée est très importante à de nombreux égards et le projet de résolution de l'URSS (E/L.861) mérite, en conséquence, de recevoir le maximum d'attention.

8. M. TCHOBANOV (Bulgarie) appuie sans réserve le projet de résolution de l'URSS. Cette proposition n'est nullement prématurée: elle n'envisage que des études et recherches qui seraient naturellement longues et laborieuses et qui doivent être entreprises dès à présent. En outre, on voit mal comment elle pourrait compromettre l'assistance donnée aux pays sous-développés. Il est incontestable qu'en mettant un terme à la course aux armements on libérera d'immenses ressources qui permettront d'accroître les moyens disponibles pour financer le développement économique des pays peu avancés.

9. M. ORTIZ MARTIN (Costa Rica) précise que, dans leur projet de résolution (E/L.868), le Chili, le Costa Rica et le Venezuela ont voulu exprimer l'espoir que la paix et la justice régneraient un jour sur le monde et attirer l'attention de ceux dont dépend le sort de l'humanité sur la voie dans laquelle il convient de s'engager une fois pour toutes. Le véritable objectif de ce texte est d'énoncer le principe selon lequel les immenses ressources consacrées aux armements devraient servir à aider les pays peu développés dans leur lutte contre la misère. C'est dire que la délégation du Costa Rica souscrit au principe dont s'inspire le projet de résolution de l'URSS et appuie les dispositions de son préambule. En revanche, le dispositif de ce texte lui paraît appeler de sérieuses objections.

10. C'est une initiative inopportune, et qui serait certainement mal accueillie par le peuple costa-ricain, que de traiter des moyens de résoudre les immenses problèmes qui se posent aux pays sous-développés dans une résolution prévoyant l'étude des aspects économiques et sociaux du désarmement, alors que rien ne permet d'escompter une solution prochaine du problème du désarmement. En outre, il faudrait être naïf

pour penser que les gouvernements feraient connaître au Secrétaire général — comme l'implique la proposition de l'URSS — le montant des fonds supplémentaires dont ils disposeraient du fait du désarmement, car ils songeraient avant tout à tirer parti de la nouvelle situation pour alléger la charge qui pèse sur leurs contribuables. L'idéal et la réalité sont deux choses bien différentes.

11. Les pays sous-développés espèrent, certes, que le monde trouvera de nouveaux moyens de les aider à résoudre leurs problèmes et que les hommes finiront par troquer le glaive contre la charrue mais, pour sa part, le Costa Rica estime que l'adoption d'une proposition comme celle de l'URSS reviendrait à vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué. M. Ortiz Martín votera donc contre cette proposition.

12. M. SHANAHAN (Nouvelle-Zélande) déclare que la question dont le Conseil est saisi est essentiellement une question de procédure et que l'accord est complet sur l'objectif du désarmement. Son gouvernement a toujours été un partisan résolu du désarmement général dans le cadre d'un système de contrôle efficace et il a donné son plein appui à toutes les initiatives qui permettaient d'envisager un progrès réel vers cet objectif. Il espère que le Comité du désarmement des Dix poursuivra ses travaux après la conférence au sommet et qu'ils seront fructueux. Mais il faut s'attendre à de longues négociations avant d'aboutir au désarmement et il serait prématuré que le Conseil entreprenne une étude comme celle qu'envisage le projet de résolution soviétique tant que les négociations sur le désarmement n'auront pas conduit à des résultats tangibles qui méritent examen.

13. On a fait allusion à certains des problèmes que ferait nécessairement surgir tout progrès en matière de désarmement. Ces problèmes ne sont pas entièrement nouveaux — il s'en est posé d'analogues lorsque les puissances occidentales ont désarmé au lendemain de la seconde guerre mondiale. De plus, il existe actuellement des organismes qui peuvent s'en occuper. La Commission du commerce international des produits de base, par exemple, serait certainement avertie de tout événement influant sur la demande des produits et étudierait les moyens d'obvier aux difficultés qui pourraient se présenter.

14. Des études relatives aux effets du désarmement sur l'économie intérieure ont déjà été entreprises dans plusieurs pays, ce qui témoigne d'un optimisme encourageant quant aux efforts déployés pour arriver au désarmement. Un jour viendra peut-être où il conviendra que l'ONU étudie spécialement la question, mais il serait prématuré de le faire au stade actuel, alors qu'aucun progrès marquant n'a été accompli en matière de désarmement.

15. Il ne faut pas oublier, toutefois, que l'un des objectifs énoncés dans maintes résolutions adoptées par l'Assemblée générale au sujet du désarmement est de consacrer des ressources plus importantes à l'assistance aux pays sous-développés. Ces pays en ont un besoin urgent et beaucoup de pays, au nombre desquels la Nouvelle-Zélande, n'ont pas attendu la conclusion d'un accord sur le désarmement pour donner cette aide. Ces contributions ont souvent augmenté dans des proportions considérables au cours de ces dernières années, mais elles ne suffisent pas à satisfaire à tous les besoins. Lorsque les premières étapes dans la voie du désarmement général auront été

accomplies, il sera possible d'utiliser à d'autres fins les ressources qui doivent actuellement être employées aux armements. Il appartient essentiellement à chacun des gouvernements de décider de l'affectation de ces ressources, mais il y a lieu de croire qu'ils tiendront pleinement compte des besoins des pays peu développés et on doit espérer qu'ils consentiront à consacrer des ressources plus considérables à l'amélioration des conditions de vie dans le monde.

16. Le **PRESIDENT** invite l'observateur envoyé par l'Indonésie à prendre la parole.

17. **M. LAPIAN** (Indonésie) dit que la proposition de l'Union soviétique présente un intérêt capital pour tous les pays sous-développés et notamment pour l'Indonésie. Le contraste entre les montants consacrés respectivement aux armements et à l'assistance aux pays sous-développés a été souligné à maintes reprises et la délégation indonésienne a souvent indiqué qu'elle accueillerait avec faveur tout relâchement de la tension internationale qui libérerait des ressources pour la santé et le bien-être de tous les peuples du monde.

18. Une réduction des dépenses affectées aux armements et aux produits stratégiques risque de provoquer une récession, dont les effets nuisibles sur l'économie des pays sous-développés sont bien connus. Il est donc essentiel de prévoir qu'une fraction appréciable des sommes économisées sera consacrée à l'assistance aux pays sous-développés et d'étudier minutieusement ce que pourrait être l'utilisation de ces sommes et les organes par l'intermédiaire desquels elles seraient mises à la disposition des pays bénéficiaires. Ce qui importera le plus sera que ces sommes soient réparties par l'intermédiaire de l'ONU, c'est-à-dire indépendamment de toutes considérations politiques. A la quatorzième session de l'Assemblée générale, l'Indonésie a insisté pour que l'on adopte un vaste plan de longue haleine propre à assurer une expansion équilibrée de l'économie mondiale. En outre, elle a toujours préconisé la constitution de réserves permettant de compenser les fluctuations défavorables des cours des produits de base. Enfin, elle s'est prononcée pour la création d'un fonds d'équipement des Nations Unies. La délégation indonésienne ne croit pas qu'il faille attendre que l'atmosphère politique change ou que les négociations sur le désarmement fassent des progrès sensibles pour prendre les mesures qui s'imposent. Si les nations privilégiées font les efforts nécessaires, des crédits suffisants pourront être mis au service du développement économique des pays sous-développés.

19. La délégation indonésienne recommande au Conseil d'adopter le projet de résolution de l'Union soviétique.

20. **M. SOBOLEV** (Union des Républiques socialistes soviétiques) voit dans la discussion animée que suscite sa proposition une preuve de l'importance qu'elle présente et il remercie les délégations qui l'appuient sans réserve. Parmi les représentants qui y sont opposés, le représentant des Etats-Unis, **M. Phillips**, n'a pas ménagé ses critiques, la qualifiant d' "irréalisable", de "déraisonnable" et de "prématurée". Mais on se demande en quoi la proposition de l'Union soviétique, qui est de pure procédure et qui fait normalement suite à un texte présenté par l'ensemble des Membres de l'ONU — la résolution 1378 (XIV) de l'Assemblée — manque de réalisme ou représente un pas en arrière. En fait, la question que la délégation

de l'URSS propose d'examiner est traitée publiquement aux Etats-Unis mêmes où un comité de sept savants et économistes a été chargé d'étudier le passage de l'économie de défense à l'économie de paix et où s'en occupent aussi un comité spécial du parti démocrate, ainsi que la National Planning Association et le Committee for Economic Development, que l'on ne saurait qualifier d'organismes de propagande.

21. Il est étonnant que l'alinéa du préambule par lequel le Conseil reconnaît que la libération de ressources considérables du fait du désarmement permettrait aux Etats d'en utiliser une partie pour augmenter l'assistance aux pays peu développés ait suscité une telle opposition de la part de plusieurs délégations. Il ne s'agit pas de limiter cette assistance aux ressources économisées grâce au désarmement, mais bien de l'augmenter à l'aide de ces ressources. **M. Phillips** a dit qu'une action du Conseil liant la question de l'assistance à celle du désarmement pourrait servir d'excuse à ceux qui ne veulent pas accorder plus d'assistance aux pays qui en ont besoin. Pourtant, les auteurs du projet de résolution des trois puissances (E/L.868) n'ont pas hésité à envisager ces deux questions ensemble; l'Assemblée aurait-elle eu tort de les lier l'une à l'autre dans les résolutions 1148 (XII) et 1252 (XIII)? Qu'y a-t-il de chargé depuis les derniers mois de 1959? Ainsi qu'il ressort du New York Times en date du 14 octobre 1959, le président Eisenhower lui-même a affirmé qu'il souhaitait voir les nations de l'Est et de l'Ouest trouver un moyen de réduire les dépenses consacrées aux armements afin d'affecter une partie des sommes économisées à un effort général et efficace pour améliorer les conditions de vie dans le monde. La délégation de l'Union soviétique est également de cet avis. On se demande si ce n'est pas plutôt **M. Phillips** qui fait un pas en arrière lorsqu'il s'écarte de cette position.

22. En retraçant l'évolution de la question du désarmement, le représentant des Etats-Unis a déformé les faits. Il n'est pas vrai que l'Union soviétique ait été opposée, en 1946, à l'interdiction de l'arme atomique et à la réduction des armements: elle a appuyé la résolution 41 (I) adoptée à ce sujet par l'Assemblée générale le 14 décembre 1946. C'est le plan Baruch qu'elle a rejeté, car, sous le couvert de soumettre l'arme atomique à un contrôle international, il visait à la placer sous le contrôle des Etats-Unis. En fait, chaque fois qu'une proposition occidentale sur le désarmement a été acceptée par l'URSS, ses propres auteurs s'en sont désintéressés. Malgré la décision unanime de l'Assemblée générale à sa quatorzième session, il se fait aux Etats-Unis une vive propagande en faveur de la course aux armements. Il faut espérer qu'elle n'empêchera pas d'obtenir des résultats concrets sur le plan du désarmement pour le grand bien de tous les peuples.

23. **M. Phillips** a laissé entendre que l'URSS gardait le secret sur les accords d'assistance qu'elle conclut avec des pays sous-développés. S'il est exact que les organismes soviétiques ne diffusent guère, à l'intention du grand public, de renseignements détaillés à ce sujet, tout le monde sait néanmoins que ces accords sont publiés et qu'ils contiennent de nombreuses données techniques. Les renseignements fournis par l'URSS en réponse à la résolution 1316 (XIII) de l'Assemblée générale (A/4220/Add.5) donnent d'ailleurs une idée assez exacte de l'assistance économique que prête

l'URSS aux pays sous-développés et d'autres sources peuvent être consultées, le *New York Times*, par exemple, qui a récemment mis en parallèle l'aide américaine et l'aide soviétique aux pays non industrialisés.

24. Le représentant des Etats-Unis a reproché à l'URSS de ne pas participer à l'action du Fonds monétaire international et de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement. A cet égard, les conceptions soviétiques diffèrent des vues occidentales. La Banque demande un intérêt de 6 pour 100. Lorsque l'URSS ouvre un crédit à un pays sous-développé, l'intérêt est de 2,5 pour 100. Le Gouvernement de l'URSS adhérera à la Banque lorsqu'elle aura révisé ses méthodes pour les rendre plus acceptables aux pays sous-développés. On sait que la Banque a refusé son assistance pour la construction du barrage d'Assouan, que finance actuellement l'Union soviétique.

25. Le représentant de l'URSS regrette beaucoup que les délégations des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la France se refusent à voir le Conseil saisi d'une question qui est étudiée dans leurs propres pays et qui compte parmi celles que le Conseil doit normalement examiner en vertu de la Charte des Nations Unies. La proposition de l'Union soviétique vise à l'étude de toutes les questions que pose le désarmement sur le plan économique et social, comme, par exemple, le développement du commerce des matières premières, la stabilité des prix des produits de base, la reconversion des économies, l'abaissement des impôts, la réduction de la dette publique, etc., mais les Etats-Unis veulent faire croire qu'elle ne concerne qu'un seul aspect du problème: l'aide aux pays sous-développés.

26. Pour ce qui est du projet de résolution des trois puissances, on s'étonnera que le préambule souligne l'utilité et l'importance d'une étude des aspects économiques et sociaux du désarmement mais que, par une logique étrange, la conclusion est qu'il ne faut pas entreprendre cette étude. M. Phillips a d'ailleurs affirmé qu'elle ne le serait jamais. Il va de soi que ce texte ne saurait obtenir l'appui de la délégation de l'URSS.

27. M. FINGER (Etats-Unis d'Amérique) regrette l'absence momentanée de M. Phillips qui aurait sûrement été flatté de voir le représentant de l'Union soviétique consacrer tant d'efforts et de temps à réfuter sa brève intervention de la veille, alors que bien d'autres représentants avaient défendu la même position que lui avec des arguments souvent meilleurs.

28. Malheureusement, M. Sobolev n'a pas toujours cité exactement les paroles du représentant des Etats-Unis, qui notamment n'a jamais dit que la question des répercussions économiques et sociales du désarmement ne serait jamais étudiée; il a seulement affirmé qu'une telle étude par le Conseil serait prématurée à l'heure actuelle. Il est clair que cette opinion est partagée par tous les membres du Conseil, à l'exception de l'Union soviétique, de la Pologne, de la Bulgarie et de l'Afghanistan.

29. Ayant accès aux données de fait qui sont à la disposition de tous dans une société libre, certains groupements des Etats-Unis ont pu raisonnablement formuler certaines généralisations. Mais il serait impossible de faire de même à l'heure actuelle dans un organisme international. L'expérience des commis-

sions économiques régionales, en particulier de la Commission économique pour l'Europe, a montré que les gouvernements d'Europe orientale ne fournissent pas de renseignements suffisamment détaillés pour que l'on puisse procéder à un examen sérieux de certains problèmes.

30. Le représentant des Etats-Unis n'a pas accusé l'Union soviétique de garder le secret sur ses accords d'assistance avec les pays sous-développés, mais seulement de n'avoir pas fourni à l'ONU des chiffres officiels sur le montant de l'aide qu'elle accorde sur le plan bilatéral. Si la position de l'Union soviétique a changé, la délégation des Etats-Unis ne peut que s'en féliciter.

31. M. Sobolev a cru pouvoir déceler une opposition entre les déclarations du Président des Etats-Unis et celles des représentants de ce pays au Conseil. Cela est manifestement inexact. La délégation des Etats-Unis a souvent affirmé combien elle accueillerait le désarmement avec satisfaction pour toutes sortes de raisons, dont celles qui ont été mentionnées par le représentant de l'Union soviétique: aide accrue aux pays sous-développés, réduction des impôts, etc. Il ne fait pas de doute que tout le monde souhaite le désarmement. Certes, le point essentiel du plan Baruch consistait en l'établissement d'un système international de contrôle. Il n'est pas extraordinaire qu'après les bouleversements des deux dernières guerres mondiales les pays ne se contentent pas de simples engagements. C'est cette préoccupation qui demeure en fait au centre des entretiens actuels sur le désarmement.

32. Le représentant des Etats-Unis n'a pas voulu dire que l'URSS n'augmenterait pas sa contribution aux programmes d'assistance des Nations Unies; en fait, une contribution accrue de l'Union soviétique serait, plus que de bonnes paroles, un témoignage de la bonne volonté de ce pays. De même, à propos de la Banque, il n'a nullement voulu inviter l'Union soviétique à y participer, ou impliquer que la Banque pourrait modifier ses conditions afin de répondre aux vœux de l'Union soviétique. Les Etats-Unis pour leur part jugent qu'ils ont de très bonnes raisons de participer à la Banque et, sans compter les multiples dons qu'ils font sans contrepartie, ils accordent aussi aux pays sous-développés, notamment au titre du Development Loan Fund, des prêts à long terme, remboursables en monnaie nationale, qui ne portent qu'un intérêt de 3,25 pour 100. De toute manière, il trouve assez surprenant que l'on puisse suggérer de modifier les conditions de la Banque de manière à les rendre plus acceptables aux pays sous-développés; l'appartenance de tous ces pays à la Banque prouve en effet qu'ils jugent son aide fort souhaitable. Il ne faut pas oublier qu'au cours des années récentes les trois quarts de ses prêts sont allés à des pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine; le montant des prêts octroyés à ces pays pendant l'année écoulée s'élève à 500 millions de dollars.

33. Il est évident qu'aucun des membres du Conseil, les Etats-Unis moins que quiconque, n'ont pu dire que le problème du désarmement, ou les aspects économiques et sociaux du désarmement, étaient peu importants. Néanmoins, après mûre réflexion, non seulement la délégation des Etats-Unis, mais encore la plupart des délégations au Conseil, estiment manifestement qu'une étude de la question avant que l'on

aboutisse au désarmement sous un contrôle international efficace serait prématurée et stérile.

34. D'une manière générale, la délégation des Etats-Unis appuie sans réserve le projet des trois puissances parce qu'elle juge prématurée une étude des aspects économiques et sociaux du désarmement tant que des progrès suffisants n'auront pas été réalisés dans la voie d'un désarmement sous contrôle international efficace. Insister sur des objectifs trop lointains risquerait de détourner l'attention des mesures qui peuvent être prises dans l'immédiat.

35. M. PAZHWAQ (Afghanistan) rappelle tout d'abord que sa délégation appuie entièrement les considérants et les paragraphes 1 et 2 du dispositif du projet de résolution présenté par l'Union soviétique. Par contre, elle formule des réserves sur le paragraphe 3, car elle considère que l'unique question dont le Conseil est saisi actuellement est celle de l'inscription d'un point à l'ordre du jour de la trentième session. C'est à sa session d'été seulement que le Conseil devra se prononcer sur les mesures à prendre et plus particulièrement sur la nécessité d'une étude.

36. Au sujet du projet de résolution des trois puissances, le représentant de l'Afghanistan tient à formuler quelques observations que, il l'espère, les auteurs prendront en bonne part. Comme les pays d'Amérique latine, l'Afghanistan attache une grande importance au problème du désarmement; pourtant on peut se demander s'il était nécessaire de présenter au Conseil un projet de résolution distinct. En effet, le texte des trois puissances n'apporte aucun élément nouveau par rapport au projet de l'Union soviétique. Le paragraphe 1 du dispositif équivaut à un vote négatif sur le projet de l'Union soviétique. Le paragraphe 2 est la réaffirmation d'une position déjà adoptée dans le passé: on pourrait peut-être considérer cela comme un élément nouveau si le Conseil avait abordé la question au fond, mais ce n'est pas le cas; si certaines délégations ont cru bon de le faire, pour des raisons bien compréhensibles, il n'en reste pas moins que tel n'était pas l'objet des débats du Conseil. Le Conseil doit seulement se prononcer pour ou contre l'inclusion de la question proposée à l'ordre du jour.

37. Au cas où le Conseil serait appelé à voter sur le projet de résolution des trois puissances, M. Pazhwak fait observer que ce texte contient des dispositions peu satisfaisantes. Il serait regrettable en effet que les pays sous-développés placent tous leurs espoirs de voir progresser le désarmement dans le seul Comité du désarmement des Dix; c'est un point que la délégation afghane a eu l'occasion de souligner maintes fois à l'Assemblée générale. D'autre part, c'est trop restreindre les possibilités de l'ONU — et même lancer des affirmations dangereuses — que de dire qu'un examen des aspects économiques et sociaux du désarmement "détournerait" les efforts et les ressources

de l'Organisation. En outre, le mot "impossible" employé dans le cinquième considérant est trop fort surtout lorsqu'il est juxtaposé au mot "approximativement"; il serait plus réaliste, soit de remplacer l'expression "au moins approximativement" par le mot "exactement", soit de remplacer la fin du paragraphe à partir des mots "ce qui est impossible..." par les mots: "ce qui sera plus aisé lorsque la solution du problème du désarmement sera suffisamment avancée. Enfin, dans son libellé actuel, le quatrième considérant semble exprimer une idée différente de celle qui est exposée au paragraphe 2 du dispositif.

38. M. Pazhwak a formulé ces suggestions pour tenter de concilier les vues des auteurs des deux projets de résolution. Il espère que le compte rendu de la séance fera état des éclaircissements qu'il a fournis concernant la position de l'Afghanistan à l'égard du projet de résolution soviétique en réponse aux déclarations dans lesquelles les représentants des Etats-Unis et de l'Union soviétique ont mentionné le point de vue de sa délégation.

39. M. SOSA RODRIGUEZ (Venezuela) s'étonne que l'on ait pu prétendre que le projet dont sa délégation est l'un des auteurs ne tient pas compte des liens étroits entre le désarmement et ses répercussions économiques et sociales. C'est précisément parce que les auteurs du projet sont conscients de ces liens qu'ils jugent prématuré d'étudier les répercussions du désarmement — dont ils reconnaissent l'importance — tant que ce dernier demeure hypothétique. Il est certain que divers pays ont déjà entrepris des travaux de recherche sur le plan national, mais cela n'entraîne pas qu'il faille nécessairement s'engager dès à présent dans une étude à l'échelle internationale. Sans bases réelles et pratiques, il ne pourrait s'agir en effet que de pures spéculations.

40. Le représentant du Venezuela ne serait pas opposé à remplacer le mot "impossible", dans le cinquième considérant, par la formule que le représentant de l'Afghanistan a suggérée mais, d'une manière générale, il ne voit aucune contradiction entre les décisions antérieures de l'Assemblée générale et celle que le Conseil prendrait en remettant l'étude proposée à plus tard. En effet, en déclarant, dans sa résolution 1252 (XIII), que des crédits supplémentaires prélevés sur les fonds rendus disponibles du fait du désarmement pourraient être affectés à l'amélioration des conditions de vie dans le monde entier, l'Assemblée générale présupposait la réalisation préalable de progrès dans la voie du désarmement. C'est la même idée qui est exprimée dans le projet de résolution des trois puissances.

41. Le représentant du Venezuela invite les auteurs et partisans des deux projets à se consulter afin de parvenir à un accord.

La séance est levée à 12 h 50.